

|  |  |
| --- | --- |
| *Direction générale de l’aviation civile* | Marché à procédure adaptée N°2025-SNIA-NAN-008 |
|  |  |
| *Service national d’ingénierie aéroportuaire* | |  | | --- | |  | |  |
|  | **Engagement N°** |  |
| *Pôle de Nantes* | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  |

Cahier des Clauses Administratives Particulières valant Acte d’Engagement

|  |  |
| --- | --- |
| **Acheteur** | |
|  | État - MATTE - DGAC - Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA) |

|  |
| --- |
| **Représentant de l’acheteur (RA)** |
| Monsieur le directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire |

|  |
| --- |
| **Ordonnateur** |
| Monsieur le directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire ou son représentant |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet de marché : | BGTA de Rennes Saint Jacques - Création d'un portillon d'accès à la Zone PCSAR |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Montant du marché | HT : |  | € |
| TVA : |  | € |
| TTC : |  | € |

|  |  |
| --- | --- |
| Délai global de réalisation des prestations : |  |
| * Dont délai période de préparation : | 1 mois |
| * Dont délai période de travaux : | 2 mois |

|  |  |
| --- | --- |
| **CPV** | 44221300-8 portails  44316500-3 serrurerie |

Table des matières

[1. Objet du marché public 3](#_Toc189833127)

[2. Coordonnées de l’entreprise contractante 3](#_Toc189833128)

[3. Pièces contractuelles du marché 4](#_Toc189833129)

[*4.* *Dispositions générales* 4](#_Toc189833130)

[*4.1.* *Obligation de confidentialité* 4](#_Toc189833131)

[*4.2.* *RGPD (Règlement Général sur la Protection des données)* 4](#_Toc189833132)

[4.3. Responsabilités et Assurances 4](#_Toc189833133)

[4.4. Responsabilité civile de droit commun 4](#_Toc189833134)

[5. Engagement sur l’honneur de l’entreprise contractante 4](#_Toc189833135)

[6. Prix, mode d’évaluation des prestations, règlement des comptes 5](#_Toc189833136)

[*6.1.* *Prix* 5](#_Toc189833137)

[*6.2.* *Actualisation* 5](#_Toc189833138)

[*6.3.* *Avance* 5](#_Toc189833139)

[*6.4.* *Paiements et modalités financières* 5](#_Toc189833140)

[*6.5.* *Modalités de transmission des factures* 6](#_Toc189833141)

[*6.6.* *Procédures de recours* 6](#_Toc189833142)

[7. Pénalités 6](#_Toc189833143)

[8. Description de la mission 6](#_Toc189833144)

[*8.1.* *Consistance des prestations* 6](#_Toc189833145)

[*8.2.* *Lieu des prestations* 6](#_Toc189833146)

[*8.3.* *Durée du marché* 7](#_Toc189833147)

[*8.4.* *Clause environnementale* 7](#_Toc189833148)

[*8.5.* *Clause sociale* 7](#_Toc189833149)

[9. Dérogations au CCAG 7](#_Toc189833150)

[10. Signature du marché public par le titulaire : 7](#_Toc189833151)

[11. Signature du marché public par le représentant de l’acheteur : 7](#_Toc189833152)

[*Annexe 1 – Décomposition du Prix Global et Forfaitaire* 8](#_Toc189833153)

[*Annexe 2 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES* 9](#_Toc189833154)

[*Annexe 3 – PLANS DIVERS* 13](#_Toc189833169)

## Objet du marché public

Le présent marché public a pour objet : La création sur le site de la Brigade de Gendarmerie des Transports Terrestres (BGTA) de Rennes Saint Jacques d'un portail d'accès à la Zone PCSAR de l’Aéroport de Rennes Saint-Jacques.

Lieu d’exécution :

Bâtiment DACOR Aéroport de Rennes-Bretagne

[Av. de l'Aéroport Joseph le Brix, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande](https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=/maps/place//data%3D!4m2!3m1!1s0x480ee02bfbc2a56b:0x3a19ce55f664d49c%3Fsa%3DX%26ved%3D1t:8290%26ictx%3D111&ved=2ahUKEwiR6suO4riLAxUmVKQEHc0FCjcQ4kB6BAgtEAM&usg=AOvVaw0heFuCiwWhsoCjQ4O-Lve-)

Les prestations détaillées figurent au présent article 8.

## Coordonnées de l’entreprise contractante

**Je soussigné,**

**Monsieur/Madame** *(prénom nom)***:**

**Agissant en mon nom personnel** ou **sous le nom de** :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : |  |
| Domicilié(e) à : |  |
| Coordonnées : | Tél :  email : |
| SIRET du signataire : | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |
| N° d’inscription | au répertoire des métiers :  Ou  au registre du commerce et des sociétés : |

**Agissant pour le nom et le compte de la Société** :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom (*intitulé complet)* : |  |
| Forme juridique : |  |
| Au capital de : |  |
| Domicilié(e) à : |  |
| Ayant son siège social à : |  |
| Coordonnées : | Tél :  email : |
| SIRET du signataire : | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |
| N° d’inscription | au répertoire des métiers :  Ou  au registre du commerce et des sociétés : |

## Pièces contractuelles du marché

Par dérogation à l’article 4.1 du CCAG travaux, les pièces contractuelles qui constituent le présent marché sont les suivantes par ordre décroissant :

* Le présent document, dont l’exemplaire original conservé dans les archives du Maître d’Ouvrage fait seul foi, et ses annexes (daté et signé par les représentants habilités des parties) ;
* L’arrêté du 30/03/2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux dans sa dernière version modifiée ;
* Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché ;
* L’offre technique du titulaire.

En concluant le marché public avec le RA, le titulaire accepte sans réserve, le présent CCAP valant Acte d’Engagement. Toutes conditions générales de vente du titulaire contraires au présent document sont inopposables au RA.

## [Dispositions](file:///U:\\Site_PAR\\Donnees\\_Marches\\DEPARTEMENTS%20ET%20PÔLES\\PÔLES\\Pôle%20Grands%20Projets%20Nord\\Antenne%20Villacoublay\\Consultations%202023\\23-008_AMOE_%20ICPE%20-IOTA%20pour%20EH%20PARISIS%20ET%20ESTA%20sur%20BA107\\03-%20DCE\\DCE%20version%20de%20travail\\DCE_VF\\EH_ICPE%20IOTA_CCAP_V2.docx" \l "_Toc98930857) générales

## Obligation de confidentialité

En application de l’article 5-1 du CCAG, le titulaire s’engage à la plus grande discrétion concernant les éléments de toute nature qui lui sont communiqués par l’acheteur et s’interdit de les porter à la connaissance de quiconque sans autorisation préalable de ce dernier.

## RGPD (Règlement Général sur la Protection des données)

En application de l'article 5-2 du CCAG, et d'une façon générale le titulaire est responsable du traitement des données personnelles qu'il réalise pour son propre compte et l’acheteur est responsable du traitement des données personnelles qu'il communique au titulaire qui doit en assurer la confidentialité et la sécurité dans les conditions particulières définies dans le contrat.

L'exécution du présent marché ne requérant pas pour le titulaire l'accès à des données personnelles détenues par l’acheteur ni le traitement de telles données, il n'est donc pas prévu de dispositions particulières à cet effet.

Toutefois, si en cours d'exécution du marché, le titulaire devait avoir accès à de telles données ou en assurer le traitement, il devra en alerter l’acheteur afin de convenir ensemble des mesures particulières nécessaires à la protection de ces données dans le respect des exigences du règlement de l'Union européenne 2016/679 du 27/04/2016.

## Responsabilités et Assurances

D’une manière générale, le titulaire assume les risques et responsabilités découlant des lois règlements et normes en vigueur. A ce titre, le titulaire répond notamment des responsabilités et garanties résultant des principes dont s’inspirent les articles 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 du code civil.

## Responsabilité civile de droit commun

Les titulaires et leurs sous-traitants éventuels doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris l'acheteur public, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif ou non, du fait de l'opération avant ou après son exécution.

Pour justifier l'ensemble de ces garanties et par dérogation à l'article 9-2 du CCAG, les titulaires doivent fournir une attestation avant la notification du marché, émanant de leur compagnie d'assurance, ainsi que les attestations de leurs sous-traitants répondant aux mêmes conditions de garantie. Ils doivent adresser ces attestations au pouvoir adjudicateur dans le mois qui suit la date d'expiration de la garantie antérieure, pendant toute la durée de leur mission. Sur simple demande de la personne publique, les titulaires doivent justifier à tout moment du paiement de leurs primes ainsi que de celles de leurs sous-traitants.

## Engagement sur l’honneur de l’entreprise contractante

Après avoir pris connaissance du présent MAPA, de ses annexes et des documents qui y sont mentionnés, en signant le présent MAPA, le candidat :

1. produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP,
2. s'engage sans réserve, à produire les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées à l’article 4 ci-dessus et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus,
3. s’engage sans réserve, à réaliser les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

## Prix, mode d’évaluation des prestations, règlement des comptes

## Prix

Les prix sont établis en Euros.

Les prestations objet du présent marché seront rémunérées par application d’un prix global forfaitaire égal à :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Montant hors TVA : | | | € |
| TVA au taux de : |  | %, soit | € |
| Montant TVA incluse : | | | € |
| Arrêté en lettres à : |  | | |

Ils sont fermes et actualisables selon les modalités ci-après.

## Actualisation

Les prix du présent marché sont établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l’offre initiale ou de l’offre finale en cas de négociation.

Ce mois est appelé "mois zéro" (m0).

L'index de référence I choisi en raison de sa structure pour l'actualisation des travaux faisant l'objet du marché est :

BT28 : Fermeture de baies en métal ferreux

Cet index ou indice est publié sur le site internet de l’INSEE

Le coefficient d'actualisation **Cn** applicable pour le calcul est donné par la formule ci-après, sous réserve que la date d'effet de l'acte qui emporte commencement d'exécution du marché soit postérieure de plus de 3 mois au mois d'établissement des prix :

**Cn = Id-3 / Io**

avec **Io** = Valeur de l'index de référence I prise au mois d'établissement des prix ;

**Id-3** = Valeur de l'index de référence I prise au mois de la date d'effet de l'acte qui emporte commencement d'exécution du marché moins 3 mois.

Lorsqu'une actualisation a été effectuée provisoirement en utilisant un index antérieur à celui qui doit être appliqué, il n'est procédé à aucune autre actualisation avant l'actualisation définitive, laquelle intervient sur le premier règlement suivant la parution de l'index correspondant.

## Avance

Compte tenu de la durée et du montant du marché, il n’est pas prévu d’avance.

## Paiements et modalités financières

Il est fait application de l’article 10.2 du CCAG.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Organisme bancaire : | |  | | --- | |  | |
| Domiciliation : | |  | | --- | |  | |
| Titulaire du compte : | |  | | --- | |  | |
| Numéro du compte : | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |
| Code banque : | |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | |  |  |  |  |  | |
| Code guichet : | |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | |  |  |  |  |  | |
| Clé : | |  |  | | --- | --- | |  |  | |
| IBAN : | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |
| BIC | |  | | --- | |  | |

## Modalités de transmission des factures

Conformément aux articles L2192-1 à 7 du Code de la Commande Publique, les factures sont transmises sous forme électronique.

La facture sera déposée sur le portail Chorus Pro et devra être cohérente et conforme au contenu de la liste des prix forfaitaires inscrits dans la DPGF en annexe 1 du présent document.

Le portail est accessible par internet en se connectant à l'URL <https://chorus-pro.gouv.fr> (documentation sur Chorus pro disponible sur le site : https//communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr).

Les informations indispensables au dépôt de la facture dans Chorus pro, seront communiquées au moment de la notification du présent marché.

☞ Attention à cocher « NON » dans la zone « le destinataire est-il un service de l’Etat ?» \*

*\* En effet, si la DGAC est bien un service du Ministère de la Transition Ecologique, il n'est techniquement pas reconnu comme service de l'Etat dans le portail "Chorus Pro".*

Le point de départ du délai de paiement est le dépôt de la facture sur Chorus pro.

Le comptable assignataire de la dépense est l’agent comptable du Budget Annexe du Contrôle et de l’Exploitation Aériens (BACEA) – 50 rue Henry Farman – 75720 Paris Cedex 15.

## Procédures de recours

L’instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est :

Tribunal administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3, Contour de la Motte CS44 416

35 044 Rennes Cedex

Téléphone : 02 23 21 28 28

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

<https://rennes.tribunal-administratif.fr/>

## Pénalités

Il est fait application de l’article 19 du CCAG.

## Description de la mission

## Consistance des prestations

Le présent marché a pour objet la création sur le site de la Brigade de Gendarmerie des Transports Terrestres (BGTA) de Rennes Saint Jacques d'un portillon d'accès à la Zone PCSAR de l’Aéroport de Rennes Saint-Jacques.

## Lieu des prestations

Les prestations sont à réaliser sur le site suivant :

Aéroport de Rennes Bretagne

Parcelle DGAC du bâtiment DACOR

[Av. de l'Aéroport Joseph le Brix, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande](https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=/maps/place//data%3D!4m2!3m1!1s0x480ee02bfbc2a56b:0x3a19ce55f664d49c%3Fsa%3DX%26ved%3D1t:8290%26ictx%3D111&ved=2ahUKEwiR6suO4riLAxUmVKQEHc0FCjcQ4kB6BAgtEAM&usg=AOvVaw0heFuCiwWhsoCjQ4O-Lve-)

## Durée du marché

Le marché n’est pas décomposé en tranches/phase/parties techniques.

Le marché débute à la notification.

La durée globale d’exécution est de 3 mois qui se décompose comme suit :

* Durée période de préparation : 1 mois à compter de l’ordre de service qui prescrira de début de la période. (La notification du marché pourra valoir démarrage de la période de préparation, le cas échéant, cette mention figurera sur le courrier de notification.)
* Durée de la période de travaux : 2 mois à compter de l’Ordre de Service qui prescrira de la commencer.

## Clause environnementale

En complément des articles du CCAG relatifs aux préoccupations environnementales dont il est fait application, le titulaire s’efforce, dans le cadre de l’exécution du marché public, de prendre en compte les préoccupations environnementales et met en œuvre, lors de l’exécution de ses obligations, tout moyen dont il dispose qui soit de nature à limiter l’impact de son action sur l’environnement.

En particulier, le titulaire veille à respecter à minima les prescriptions suivantes :

* il communique au Pouvoir Adjudicateur, sauf demande contraire de ce dernier ou clause contraire, tout document ou livrable au format électronique, à moins que cela ne soit pas compatible avec la finalité de ce document ou de ce livrable ;
* il imprime en recto-verso et noir et blanc tout document ou livrable qui ne peut être communiqué par voie électronique, sauf clause contraire ou demande contraire du Représentant de l’acheteur et à moins que cela ne soit pas compatible avec la finalité de ce document ou de ce livrable.

## Clause sociale

Sans objet compte tenu de la nature des prestations.

## Dérogations au CCAG

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Article du présent  MAPA | Article du CCAG/travaux auquel il est fait dérogation | Commentaire – objet de la dérogation |
| 3 | Article 4.1 | Pièces contractuelles du marché |

## Signature du marché public par le titulaire :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

## Signature du marché public par le représentant de l’acheteur :

Le représentant de l’acheteur accepte la présente offre.

A Bouguenais, le

Signature

*(Représentant de l’acheteur habilité à signer le marché public)*

# Annexe 1 – Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Création d'un portillon d'accès à la zone PCSAR** | | | | |  |
|  |  |  |  |  |  |
| **N° prix** | **Désignation** | **Unité** | **Quantité** | **Prix unitaire** | **Montant H.T.** |
| 1 | Installation de chantier | F | 1 |  |  |
| 2 | Réalisation d'un dalle béton 1,5m X 2,50 m | F | 1 |  |  |
| 3 | Dépose de clôture | F | 1 |  |  |
| 4 | Fourniture et pose de clôture | F | 1 |  |  |
| 5 | Conception, fabrication et pose d'un portail d'accès à la PCZSAR | F | 1 |  |  |
| 6 | Raccordement électrique du portail | F | 1 |  |  |
| 7 | La mise en place de barrière type HERAS | F | 1 |  |  |
| 8 | DOE | F | 1 |  |  |
|  |  |  |  | **Montant** |  |
|  |  |  |  | **T V A 20%** |  |
|  |  |  |  | **TOTAL TTC** |  |

# Annexe 2 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

1. ****CONSISTANCE DES TRAVAUX****

Les travaux comprennent toutes les fournitures et prestations nécessaires à la complète réalisation des travaux de l'objet du présent marché.

**Consistance des travaux pour la création d’un accès à la zone PCSAR** :

Les travaux comprennent :

* La conception, la fabrication et la pose d’un portail ;
* La création d’un dallage béton ;
* La dépose et mise en décharge de clôture ;
* La fourniture et pose de clôtures ;
* Le raccordement électrique du portail ;
* La mise en place de barrière type Héras pendant toute la durée du déclassement de la clôture.

**Prestations annexes comprises**

* Les prestations annexes désignées ci-après, sont à réaliser :
* Les installations de chantier et cantonnements, le balisage et la signalisation du chantier ;
* Les études de fabrication ;
* Le piquetage général ;
* Le balayage/nettoyage dans la zone du chantier et de son voisinage, sur le cheminement des engins depuis l’entrée de la plateforme aéroportuaire jusqu’au lieu du chantier, y compris d’éventuelles demandes complémentaires ;
* le suivi de chantier,
* L’évacuation et mise en décharge des déblais et déchets de chantier.
* Le DOE.

1. ****CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES TRAVAUX****

L’attention de l’Entrepreneur est attirée sur le fait qu'il devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter les conséquences d’un accident susceptible de polluer l’environnement.

**Description des travaux**

La localisation et les détails des caractéristiques des ouvrages projetés sont précisés dans le dossier des plans du présent Dossier de Consultation des Entreprises.

**Réalisation d’une dalle béton (Prix n°2)**

La réalisation du corps de dallage est composée :

- Du reprofilage de plateforme et rattrapage des pentes pour calage altimétrique fin,

- De la pose d’un film Polyane 200 micromètres d’épaisseur,

- De la fourniture et mise en place du corps de dallage ferraillée de 15 cm d'épaisseur, teinte standard au choix de la maitrise d’œuvre.

- D’une finition balayée en surface.

Le béton proviendra obligatoirement d’une centrale, les bons de béton seront remis au MOE.

**Dépose de clôture (Prix n°3)**

La dépose de clôture en panneaux rigide de 2.50m de hauteur comprend :

- La dépose soignée des éléments nécessaires à la création de l’accès, les éléments non réutilisés seront mis en décharge.

**Fourniture et pose de clôture (Prix n°4)**

L’implantation des clôtures consiste en :

- La fourniture et pose de clôture en panneaux rigide de 2.00m de hauteur de part et d’autre du portail d’accès de manière à ne laisser aucun espace.

- Les poteaux seront galvanisés plastifiés de 3.10 de longueur totale, de section 100x70 mm, espacés tous les 2.50 m et scellés sur 0.50 m de profondeur minimum, de coloris blanc identique à l’existant.

- Les panneaux seront en treillis soudés à plis renforcés de 2.03 m de hauteur avec picots défensifs, mailles de 200 x 50 mm, fils horizontaux et verticaux de diamètre 5 mm avec plis renforts de coloris blanc identique à l’existant.

**Conception, fabrication et pose d’un portail pivotant un ventail (Prix n°5)**

Cette prestation comprend la fabrication et pose de portail manuel :

* le passage aura au minimum, une largeur de passage 1.50 m et une hauteur du portail 2.00 m

Il sera constitué de :

* Cadre profil carré 60x60 mm
* Remplissage en grillage mailles soudées identiques aux clôtures.
* Poteaux/portique de section 80x80 mm scellés sur 0.50 m de profondeur.
* Prévoir le raccordement électrique au portique et raccordé à la terre
* D’une serrure équipée avec gâche électrique.
* D’une poignée de tirage ne dépassant pas l’épaisseur du portail
* Ferme porte à ressort
* Ouverture du vantail tirant gauche à 180 °
* Coloris / galvanisé.

**Le raccordement électrique du portail (prix n°6)**

Cette prestation consiste au raccordement de l’alimentation de la gâche électrique

- Amener d’un conduit électrique depuis le tableau électrique du bâtiment DACOR jusqu’au portail en passant par les fourreaux déjà en place, selon la norme C15-100.

- La mise en place d’un disjoncteur dédié et adapté dans le tableau électrique du bâtiment.

**La mise en place de barrière type Héras (prix n°7)**

La mise en place de barrière type Héras pendant toute la durée du déclassement de la clôture

- Cette prestation consiste en la mise en place de barrière de type pour sécuriser l’accès à la zone PCZSAR durant l’ouverture de la clôture

- Les barrières seront fixées les unes aux autres avec des colliers de serrage de manière à réduire les risques de basculement des barrières et de dissuader les tentatives d'effraction.

- Le titulaire devra s’assurer quotidiennement du bon état des barrières.

- En cas d’ouverture ou de basculement des barrière Heras :

- Le titulaire du marché devra intervenir dans l’heure pour remettre en place les barrières (24/24 et 7/7jours), Il sera en tout état de cause responsable des barrières

1. ****PHASAGE DES TRAVAUX****

Calendrier d'exécution et conditions de réalisation

Le délai de réalisation est fixé à l'article 8-3 du CCAP valant AE.

**Période de préparation :**

- Conception du portail soumis à l’approbation du MOE

- Planning des travaux soumis à l’approbation du MOE

**Période de travaux :**

- La fabrication et la pose d’un portail ;

- La création d’un dallage béton ;

- La dépose et la mise en décharge de clôture

- La fourniture et pose de clôtures ;

- Le raccordement électrique du portail ;

- La mise en place de barrière type Héras pendant toute la durée du déclassement de la clôture

**Nota** :

Aucun retard dans l’exécution des tâches ne pourra être justifié par les indisponibilités, légales ou contractuelles, des personnes telles que : congés, récupérations, maladie, défection, etc. ou par le manque de moyens, les pannes, les carences ou l’inadéquation de ceux-ci par rapport aux prestations à fournir et au regard de l’obligation de résultat.

L’attention du titulaire est attirée sur le strict respect des moyens et procédures qui seront précisées par les responsables de l’aérodrome : délimitation des zones d’intervention, liaisons radio, balisages des véhicules, dégagements, etc.

Il devra organiser son chantier pour ne pas perturber l’exploitation de l’aérodrome.

Dès la notification du marché, le titulaire devra désigner un responsable d’affaire chargé de mener à bien et dans les délais, l’ensemble des prestations.

Pendant la période des travaux sur le site, le titulaire devra désigner un responsable de chantier, en permanence sur le site, chargé notamment de :

1. la conduite des travaux,
2. la coordination du chantier avec le Maître d’œuvre,
3. la sécurité des personnes et de l’environnement immédiat.

**Réunion de chantier**

Il est prévu, pendant toute la durée des travaux, une réunion de chantier hebdomadaire, organisée par le maître d’œuvre. Ces réunions feront l'objet d'un compte-rendu établi par celui-ci et validé par l'entrepreneur.

1. ****REFERENCES****

L'ensemble des fascicules en vigueur du Cahier des Clauses Techniques Générales à la date de la remise des offres, et en particulier :

REGLEMENTATION - TECHNIQUE

* Annexe 14 de l’Organisation de l’Aviation Civile Internationale.
* Instruction Technique sur les Aérodromes Civils

L'ensemble des normes approuvées de l’Association Française de Normalisation à la date de remise des offres

BETON

* la norme NF P 15 301 pour les liants hydrauliques - ciments courants ;
* la norme P 18-541 pour les granulats pour béton ;
* la norme NF P 18 303 pour l’eau de gâchage pour béton de construction ;
* la norme P 18-305 pour le béton prêt à l'emploi

**BETON PRET A L'EMPLOI**

**Provenance et qualité des produits**

Les ciments utilisés devront répondre aux spécifications de la norme NF P 15 301

Le B.P.E. sera conforme à la norme P 18 305

1. ****PRESCRIPTIONS DIVERSES****

**EMPLACEMENTS MIS A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRENEUR**

- Pour les installations de son chantier, le stationnement de son matériel et les dépôts provisoires de matériaux, l'Entrepreneur disposera uniquement des terrains qui lui seront désignés par le maître d'œuvre.

- Ils seront remis par l'Entrepreneur dans l'état où ils se trouvent, à charge par lui d'exécuter ou d'entretenir à ses frais les accès qu'il juge nécessaires, après accord du maître d’œuvre.

- Ces installations devront satisfaire à la législation en vigueur. L'Entrepreneur devra procéder à l'enlèvement du matériel et des matériaux sans emploi dans le délai de sept (7) jours de calendrier à dater de l'ordre du maître d’œuvre.

**SECURITE DES CHANTIERS**

L'Entrepreneur doit prendre, sur ses chantiers, toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents, tant à l'égard de son personnel qu'à l'égard des tiers.

Il assure notamment l'éclairage et le gardiennage de ses chantiers. Il assure également à ses frais la clôture de ses chantiers. Il devra prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que les travaux ne soient une cause de danger pour la circulation publique.

Toutes les mesures d'ordre et de sécurité prévues dans cet article sont à la charge de l'Entrepreneur.

L'Administration se réserve le droit, en cas d'urgence et à la suite d'une injonction du maître d’œuvre restée sans effet, de prendre d'office les mesures nécessaires aux frais de l'Entrepreneur et sans que celui-ci soit fondé à en discuter l'opportunité.

1. ****SUJETIONS POUR LES TRAVAUX A EXECUTER DANS L'ENCEINTE DE L'AERODROME****

**TRAVAUX EN ZONE RESERVEE SUR LA PLATEFORME DE L’AERODROME DE RENNE-ST-JACQUES.**

- L’accès à la zone réservée est règlementé et est soumis à l'obtention d'un badge.

- La liste du personnel de l'entreprise présent pour l'exécution des travaux devra être fournie au maître d’œuvre, dès la notification du marché. Le personnel sera de nationalité française.

- La demande de titre d'accès pour chacune des personnes devant intervenir sur le chantier devra être formulée à l'aide d'un imprimé spécifique fourni par l’exploitant de l’aéroport.

- Le non-respect de ces conditions entraînera le refus de pénétrer dans la zone réservée.

- Les déplacements des intervenants seront limités :

* À l'accès nécessaire au chantier,
* Au périmètre du chantier en cours.

- Tout mouvement d’engins, de véhicules et/ou la présence de personnes, hors de ces zones et périmètres sont interdits.

1. ****MESURES DE SECURITE AU VOISINAGE DES RESEAUX D'ENERGIE ET DE TELECOMMUNICATIONS.****

En cas de rencontre de réseau non signalé, l'Entrepreneur prendra toutes dispositions pour qu'aucun dommage ne leur soit causé et avertira le maître d'œuvre de la rencontre de ce réseau afin que toute mesure utile intervienne dans le plus bref délai.

L'Entrepreneur ne pourra élever à l'encontre du maître d’ouvrage aucune réclamation à raison de l'immobilisation, des difficultés ou faux frais résultant de la rencontre des réseaux.

1. ****NETOYAGE DU CHANTIER****

L’entrepreneur devra nettoyer le chantier au minimum une fois par jour, de plus il devra intervenir, à ses frais, pour toute demande de nettoyage du maitre d’œuvre dans un délai d’une heure.

1. ****SIGNALISATION ET CIRCULATION AUTOUR DE LA ZONE DE TRAVAUX****

- L’entrepreneur assurera la mise en place de panneaux de signalisation nécessaires à la signalisation du chantier et aux déviations provoquées par ce dernier.

- La pose de cette signalisation se fera en accord avec les services de l’aéroport de rennes st jacques et le maître d’œuvre.

Pour toute demande de visite ou de renseignement, vous pouvez contacter :

Mickael Moriceau

SNIA-O Service National d’Ingénierie Aéroportuaire Ouest

02 28 09 27 19 – 06 88 39 26 05

[mickael.moriceau@aviation-civile.gouv.fr](mailto:mickael.moriceau@aviation-civile.gouv.fr)

[snia-nantes-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-nantes-bf@aviation-civile.gouv.fr)

# Annexe 3 – PLANS DIVERS

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
|  |